



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CALLIAN

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de

## Monsieur François CAVALLIER, Maire

<u>Présents</u>: François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Corine GUIGNON, Jacques BERENGER, Christiane TANZI, Jean-Christophe BERTIN, Pascale AUGUET-OTTAVY, Jean-Christophe CHAUTARD, Philippe VERCHER, Michel REZK, Karine CACHELEUX, Céline PELLISSIER, Sandrine BUIRON, Aurélie COURANT, Nicolas BAGNIS, Timothée KOENIG, Cécile AUTRAN, Pascal MONTLAHUC.

<u>Absents excusés</u>: Isabelle DERBES (Pouvoir à Christiane TANZI), Marie MEYER (Pouvoir à Karine CACHELEUX).

Absents: Laurent DENIS, Sara SUSINI

Secrétaire de séance : Pascale AUGUET-OTTAVY

PRESENTS: 18 VOTANTS: 20

## VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU COMITE DES FETES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, par la délibération n°2025-06/03, il avait été autorisé à verser des subventions à plusieurs associations communales, dont le Comité des fêtes.

Afin de permettre à cette association de gérer dans les meilleures conditions les différentes manifestations prévues au cours de l'exercice en cours, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'accorder une subvention complémentaire d'un montant de **5 000 €** au Comité des fêtes.

Le Conseil, oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**AUTORISE** le versement d'une subvention complémentaire d'un montant de **5 000 €** au Comité des fêtes de Callian.

Délibéré à Callian, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Secrétaire de séance